



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 39408

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à M. le ministre de la culture des vives inquiétudes exprimées par les facteurs d'orgues, relatives aux menaces qui pèsent sur leur profession. Confrontés aux restrictions et aux nécessités économiques, de nombreuses entreprises spécialisées dans la création et la restauration d'orgues sont aujourd'hui contraintes au licenciement de leurs apprentis et compagnons, voire à l'arrêt pur et simple de leur activité. Il lui demande en conséquence s'il envisage de prendre des mesures afin de venir en aide aux facteurs d'orgues et de sauvegarder la pérennité d'un art qui, depuis des siècles, concourt à la renommée culturelle de notre pays.

Texte de la réponse

La profession de facteur d'orgues mérite d'être soutenue dans le respect de ses compétences artisanales particulières, dans la préservation de son savoir-faire, qui s'est manifesté, notamment, à l'occasion de la reconstruction de l'orgue de la chapelle royale de Versailles, des restaurations des orgues historiques de la basilique de Saint-Maximin-en-Provence, de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, de la cathédrale Notre-Dame de Paris, des églises Sainte-Croix de Bordeaux, Saint-Sulpice de Paris, etc. et de la construction d'orgues neufs tels que ceux de la cathédrale de Frejus, du musée de la Cité de la musique, de l'abbatiale de Lessay, des églises de Cognac, Vichy, etc. Ces travaux et d'autres semblables sont à l'honneur des facteurs d'orgues français. Il faut constater avec satisfaction que, dans la restauration des orgues, des efforts considérables ont été faits, au cours des vingt dernières années, pour respecter autant que possible l'esthétique originale propre à chaque instrument, en fonction des progrès de la musicologie. La réputation des orgues français qui, dans chaque région, ont un caractère typique, s'étend bien au-delà de nos frontières et suscite la curiosité et la plus grande admiration des interprètes internationaux. Dans le cadre de la Communauté européenne, les marchés publics pour la restauration des orgues ou la construction d'orgues neufs sont ouverts. Cette situation est une chance à saisir car elle peut entraîner pour nos entreprises des commandes venant d'autres pays. En ce sens, il est important que les facteurs d'orgues se fassent mieux connaître. Loin de se désengager de la restauration et de la construction d'orgues neufs, le ministère de la culture, conscient des difficultés que traverse la profession de facteur d'orgues, a doublé, en 1996, la dotation consacrée à la construction d'orgues neufs. L'État participe, depuis sa création, au côté de la chambre des métiers d'Alsace, au fonctionnement du Centre national de la formation artisanale de facteur d'orgues. Son effort y est constant. Les orgues neufs ne bénéficient pas du taux réduit de TVA, qui n'est appliqué que de façon exceptionnelle et limitative aux œuvres d'art. Pour affiner les différentes mesures susceptibles de soutenir la profession, le ministère de la culture a confié une étude prospective au cabinet-conseil Plein-Sens. Enfin, le ministre chargé de la culture a décidé de recevoir très prochainement les représentants du groupement professionnel des facteurs d'orgues, afin de rechercher avec eux les moyens d'aider à l'exercice de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39408

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2803

Réponse publiée le : 24 juin 1996, page 3394